

**Commission des affaires économiques  
Assemblée nationale**

**Audition de M. Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'alimentation, sur le bilan de son action au ministère de l'agriculture et de l'alimentation.**

**Intervention de Cédric Villani  
Mardi 18 janvier 2022 - seul le prononcé fait foi**

Monsieur le Ministre,

Au-delà de nos prises de position, qui ont été souvent divergentes sur de grands sujets comme l'élevage ou les pesticides, je salue votre travail acharné, votre sincère disponibilité et votre réel respect de la démocratie parlementaire.

Je me contenterai ici de vous interroger sur le domaine de Grignon dans les Yvelines, qui depuis 1826 accueille l'Institut national d'agronomie, aujourd'hui *AgroParisTech*. Ce haut lieu de recherche, innovation et formation en matière d'agriculture et d'élevage, de gestion des eaux et forêts, comprend un château du 17<sup>e</sup> siècle, une ferme expérimentale de 400 ha, des locaux d'enseignements, bureaux, laboratoires, résidence étudiante, résidence hôtelière, cantines, écuries, gymnase... près de 50 000 m<sup>2</sup> de bâti dans lesquels a évolué durant près de deux siècles le cœur battant de l'agronomie française. Monsieur le Ministre, vous connaissez ce domaine bien mieux que moi : vous avez été de ces étudiants qui ont fait vivre ces lieux.

Le déménagement d'*AgroParisTech* sur le Plateau de Saclay, voté au terme d'un long processus controversé, laissait ouvert le sort de cet ensemble incomparable - grand patrimoine matériel et immatériel, abritant entre autres joyaux les archives du Fonds René Dumont ; et lieu, ces dernières années, de recherches interdisciplinaires, tant en haute technologie qu'en innovation frugale, sur la fertilité des sols, la durabilité de l'agriculture, la santé environnementale et tant d'autres sujets majeurs de notre époque.

En mars 2020, l'annonce de sa mise en vente, sans garantie sur son usage, a soulevé une immense vague d'inquiétude chez les étudiants, enseignants et toute la communauté de ce secteur. Une opération indispensable à l'équilibre financier, a-t-on entendu. Comment le croire, quand la vente du domaine Claude Bernard d'*AgroParisTech* a rapporté 110 millions d'euros, alors que celui de Grignon n'en rapportera pas 20 ? Et quand le coût de tout le déménagement est couvert par le 4<sup>e</sup> Plan d'investissements d'avenir.

L'attribution du site en juillet dernier au groupe *Altarea* n'a fait que renforcer les actions de protestation et d'occupation. En novembre, le préfet des Yvelines annonçait finalement l'annulation de la vente. Soulagement qui n'est que temporaire, puisque la vente est reportée au 2<sup>e</sup> semestre 2022.

Alors Monsieur le Ministre, peut-on savoir quels critères l'État appliquera pour cette opération de cession emblématique ? Rendez-vous public le rapport que vous avez commandé au directeur d'*AgroParisTech*, Gilles Trystram, sur l'avenir du site de Grignon ? L'État est-il prêt à s'engager à ce que ce site conserve une vocation de formation et de recherche au service de l'indispensable transition agro-écologique ?

Je vous remercie.